



# Accueils de loisirs de l'Ulamir e Bro Glazik

## GUENGAT

Rue du stade - 29180 GUENGAT

Tél. 06 95 53 65 07

Florence GOURMELEN

E-Mail : [alshguengat@ulamir-ebg.org](mailto:alshguengat@ulamir-ebg.org)

## PLUGUFFAN

Rue Menez Izella - 29700 PLUGUFFAN

Tél 02 98 94 32 12 / 06 95 55 79 75

Sylviane LE MAUX

E-Mail : [alshpluguffan@ulamir-ebg.org](mailto:alshpluguffan@ulamir-ebg.org)

## VACANCES SCOLAIRES 2025-2026



**Tarifification au QF  
à partir du  
01/09/2025**



## ULAMIR E BRO GLAZIK

Centre Social ULAMIR e Bro Glazik

33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21

[contact@ulamir-ebg.org](mailto:contact@ulamir-ebg.org)



santé  
famille  
retraite  
services





## Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

Les accueils de loisirs de Guengat et de Pluguffan sont gérés par l'Ulamir e Bro Glazik pendant les vacances scolaires.

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'accueil de loisirs, il devient adhérent de l'association. L'adhésion est de 12 € pour les moins de 18 ans, et de 21 € pour les adultes. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement une adhésion de 33 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs...).

**Le dépôt du dossier entraîne l'encaissement de l'adhésion, mais cela ne garantit pas la disponibilité des places.**

## Règlement intérieur des Accueils de loisirs

### Fonctionnement

#### Lieux d'accueil

L'accueil de loisirs de Guengat se situe au Pôle enfance, rue du stade. Les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, se déplacent à la cantine municipale pour le repas du midi. Le goûter est fourni.

L'accueil de loisirs de Pluguffan se situe à la Maison de l'enfance "Jules Verne", rue Menez Izella. Les enfants se déplacent à la cantine municipale pour se restaurer à midi. Le goûter est fourni.

En fonction des projets et des activités, les enfants peuvent être amenés à quitter les centres, accompagnés par des animateurs, et en respectant la législation.

#### Conditions d'admission

Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, et aux enfants de moins de 3 ans scolarisés.

## Périodes d'ouverture

Les accueils de loisirs sont ouverts pendant les vacances scolaires à la journée, ou à la 1/2 journée, avec ou sans repas (sauf durant les vacances de Noël, inscriptions uniquement à la journée).

### Toussaint

Du lundi 20 au vendredi 31 octobre 2025

Inscriptions au plus tard le mercredi 1er octobre 2025

Permanences de la directrice sur Pluguffan :

Les mardis 9, 16, 23 et 30 septembre de 16 h 15 à 18 h 15.

Permanences de la directrice sur Guengat :

Les mercredis 10, 17, 24 septembre et

le 1er octobre de 16 h 15 à 18 h 15.

### Noël (uniquement à la journée).

#### Fermeture le mercredi 24 et 31 décembre à 18h00

\*1<sup>re</sup> semaine : Pluguffan

Du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025.

Fermé le jeudi 25 décembre.

\*2<sup>e</sup> semaine : Guengat

Du lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026.

Fermé le jeudi 1er janvier 2026.

Inscriptions au plus tard le mercredi 3 décembre 2025.

Permanences de la directrice sur Pluguffan :

Les mardis 25 novembre et le 2 décembre

de 16 h 15 à 18 h 15.

Permanences de la directrice sur Guengat :

Les mercredis 26 novembre et le 3 décembre

de 16 h 15 à 18 h 15.

### Hiver

Du lundi 16 février au vendredi 27 février 2026.

Inscriptions au plus tard le mercredi 28 janvier 2026.

Permanences de la directrice sur Pluguffan :

Les mardis 13, 20, 27 janvier de 16 h 15 à 18 h 15.

Permanences de la directrice sur Guengat :

Les mercredis 14, 21, 28 janvier de 16 h 15 à 18 h 15.

### Printemps

Du lundi 13 avril au vendredi 24 avril 2026.

Inscriptions au plus tard le mercredi 25 mars 2026.

Permanences de la directrice sur Pluguffan :

Les mardis 10, 17, 24 mars de 16 h 15 à 18 h 15.

Permanences de la directrice sur Guengat :

Les mercredis 11, 18, 25 mars de 16 h 15 à 18 h 15.

Pas d'ouverture pour le pont de l'ascension.

Vacances d'été à partir du lundi 6 juillet 2026.

## Horaires des temps d'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert de 7 h 30 à 18 h 45 avec des temps d'accueils différents en fonction de vos réservations.

Horaires des temps d'accueil pour les familles :

**Matin : 7 h 30 à 9h / Soir : 17h à 18 h 45**

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h, sauf en cas de sortie.

Temps d'accueil en demi-journée pour déposer ou récupérer votre enfant :

**Matin sans repas : départ entre 11h45 et 12h15**

**Matin avec repas : départ entre 13h15 et 14h00**

**Après-midi sans repas : arrivée entre 13h15 et 14h**

**Après-midi avec repas : arrivée entre 11h30 et 11h45**

## Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'accueil du centre (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition). Les enfants ne peuvent quitter l'accueil de loisirs qu'accompagnés de leurs parents. Toute personne, autre que le responsable légal, venant chercher un enfant devra fournir une autorisation écrite mentionnant son identité, datée et signée par le responsable.

Il est possible de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seul le centre à partir de 9 ans.

## Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir. Il est également important d'informer les directrices en cas de changements ultérieurs concernant la santé de votre enfant.

Les enfants doivent impérativement être vaccinés conformément à la législation en vigueur.

## Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

## Assurances

L'Ulamir souscrit une assurance responsabilité civile.

L'adhésion à l'Ulamir comprend une assurance individuelle accident.

En cas d'accident, une déclaration sera faite par l'Ulamir auprès de Groupama. En premier lieu, la sécurité sociale et la mutuelle de la famille prennent en charge les frais liés à l'accident. En cas de dépassement, c'est l'assurance de l'Ulamir qui complètera.

## Modalités d'inscription

### Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription aux accueils de loisirs est valable pour une année scolaire, de septembre 2025 à août 2026. Merci de cocher la ou les cases correspondant à vos besoins sur la fiche d'inscription.

A chaque rentrée scolaire, il est obligatoire de compléter un nouveau dossier.

#### Pièces à fournir :

- une fiche sanitaire de liaison par enfant dûment complétée et signée
  - + la copie des vaccinations DTPolio.
  - votre attestation de quotient familial CAF OU MSA
  - 1 chèque de caution de 100 € par enfant, (espèces ou virement si pas de chéquier),
  - 1 règlement d'adhésion de 12 € par enfant ou 33€ pour la famille (chèque, espèces ou virement)
- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Une fois le dossier d'inscription enregistré, vous recevrez un courriel avec "des identifiants Belami" permettant d'accéder aux réservations via "le portail famille".

## Portail famille Belami

Les réservations se font via le portail famille Belami qui est un logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles. Il est accessible via un code propre à chaque famille. Il contient les dossiers administratifs des enfants et de la famille, ainsi que les fiches sanitaires et de renseignements individuelles. Ses fonctionnalités permettent la gestion en ligne des réservations, l'édition, l'archivage et le suivi de vos factures et règlements.



## Réservations et annulations

### Réservations

Une priorité est donnée aux enfants qui résident sur les communes de Pluguffan, Plonéis, Guengat et Plogonnec, communes qui financent les accueils de loisirs.

Pour les familles des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés sur Pluguffan, Plonéis, Guengat, Plogonnec et/ou un parent travaille sur une de ces communes, les inscriptions sont également ouvertes à la même période,

Pour des raisons évidentes d'encadrement, les réservations en accueil de loisirs sont obligatoires.

### Annulations

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DJEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants. Les listes d'inscription seront également consultées afin de vérifier la présence effective du ou des enfants.

En cas d'absence pour raison médicale (le certificat doit être fourni dans la semaine), il restera à votre charge 4,50€ pour une journée ou pour une demi-journée avec repas et 3 € pour une demi-journée sans repas.

Toute désinscription après la date limite de réservation entraînera une facturation à 100 %.

### Pénalités

Il est impératif de respecter les horaires de fermeture de l'accueil de loisirs.

Au delà de 18h45, il vous sera facturé un supplément de 4 € par tranche d'1/4 d'heure.

## Tarifs et règlement

### Tarifs :

Les réductions sont appliquées à réception de l'avis de situation caf ou msa et révisable dans l'année si modification (perte d'emploi, naissance, séparation)

Pour information, vous ne payez pas la totalité du coût réel : le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 50% du budget total du service.

Les communes financent à hauteur d'environ 32%, et la CAF à environ 15%

### Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement :

IBAN : FR76 1558 9293 3000 1087 9034 430

BIC : CMBRFR2BXXX NOUVEAU RIB !

- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR E BRO GLAZIK

- en espèces (faire l'appoint)

- par chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,

- le numéro de la facture.



### Grille tarifaire de l'accueil de loisirs

|                        | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3  | Tranche 4   | Tranche 5   | Tranche 6   | Tranche 7    |
|------------------------|-----------|-----------|------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| QF                     | 0 à 750   | 751 à 900 | 901 à 1050 | 1051 à 1200 | 1201 à 1350 | 1351 à 1500 | Plus de 1500 |
| Journée                | 8,25 €    | 11,95 €   | 13,60 €    | 15,75 €     | 18,55 €     | 22,65 €     | 26,80 €      |
| 1/2 journée avec repas | 5,15 €    | 8,25 €    | 10,30 €    | 12,35 €     | 14,40 €     | 16,50 €     | 20,60 €      |
| 1/2 journée sans repas | 4,10 €    | 5,45 €    | 6,80 €     | 8,00 €      | 9,30 €      | 12,35 €     | 15,45 €      |



## L'accueil des enfants

### Encadrement

Chaque équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs.trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Les taux d'encadrement réglementaires sont d'un animateur pour 8 enfants de 2 à 5 ans, et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

L'équipe de direction veille au respect de ces normes.

Les accueils sont organisés par tranches d'âges afin de respecter le rythme des enfants. Une sieste est prévue pour les enfants de 2 à 4,5 ans, et un temps de repos pour les enfants de 4,5 ans à 5 ans.

### Projet éducatif et pédagogique

L'objectif éducatif des accueils de loisirs est le suivant : contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, dans un environnement collectif prenant en compte les attentes et besoins individuels de chacun.

Il se décline en trois objectifs pédagogiques :

- favoriser le respect, la socialisation, la vie en collectivité, l'autonomie et la coopération...,
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement pour devenir éco-citoyen.

Les projets pédagogiques dans leur ensemble sont consultables dans chaque accueil de loisirs.

### Règles de vie

L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité pour les petits et les plus grands. Les enfants doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un enfant ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'accueil de loisirs. L'usage du téléphone portable est strictement interdit. L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur apporté par l'enfant était cassé ou perdu.

### Recommandations

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs, la directrice en fin de journée.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec des tenues ne craignant rien car il y a souvent des risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée (peinture, potager, sorties extérieures...).

Nous vous conseillons de marquer (en rouge de préférence) les affaires de votre enfant.

Il est important de fournir à votre enfant une tenue adaptée à la météo (casquette, crème solaire, vêtements de pluie, bottes...).

Nous vous demandons également de fournir un sac à dos contenant une paire de chaussures usagées et une tenue de rechange.

Pour les enfants faisant la sieste, il est important de ne pas oublier leur doudou.



